

Une journée dans la France d'Attali.

Fiction: ce que sera la France dans dix ans si on applique le rapport Attali

di Christophe Alix, Grégoire Biseau, Catherine Maussion Et Sybille Vincendon

Cédric Blanchard est ce qu'on appelle un homme qui a réussi. Déçu du sarkozysme, ce jeune diplômé de Sup de co, qui votait à droite depuis ses dix-huit ans, avait choisi de quitter la France en 2009, pour aller tenter sa chance à Shanghai. «La France est incurable, elle n'acceptera jamais la mondialisation», avait-il lâché à ses amis médusés. En Chine, il fonde une famille et crée une start-up dans les biotechnologies. Dix ans plus tard, ce jeudi 22 janvier 2018, Cédric Blanchard est de retour au pays. «Tu verras depuis l'application du plan Attali, les choses ont beaucoup changé», avait averti son frère, Xavier, resté en France. Comme Cédric n'est pas du genre à perdre son temps, il a pris le prétexte de l'anniversaire de son filleul, Justin, pour venir faire une conférence à l'université.

PLEIN DE TAXIS A L'ARRIVEE DU NOUVEAU TERMINAL

L'avion de Cédric, de la nouvelle compagnie française low-cost, Airfree, vient d'arriver au nouveau terminal de Roissy-Charles-de-Gaulle, dédié à ces compagnies à coûts réduits (décision 105). Récente success story, Airfree (décision 104) a défrayé la chronique en révélant que la majorité de ses salariés étaient juridiquement domiciliés aux Philippines pour faire baisser le coût du travail. A la sortie du terminal, première surprise: plus de queue pour attendre un taxi. Depuis la réforme de la profession (décision 211), leur nombre a bien augmenté, et la précarité du métier avec. Son chauffeur, un Cambodgien qui vient tout juste d'obtenir un permis de séjour réservé à ses métiers qui souffrent de main-d'œuvre (décision 223) raconte qu'il gagne à peine de quoi nourrir sa famille. Cédric lui propose de le garder pour la demi-journée. Le taxi file en empruntant cette fameuse «voie dédiée aux taxis, aux bus et aux covoiturages» (décision 211). Direction : l'université Sanofi-Thalès, du nom du laboratoire pharmaceutique et du spécialiste de l'électronique militaire. Un des dix nouveaux pôles universitaires français financés par un partenariat public-privé (décision 22), situé au cœur de la Somme.

A L'UNIVERSITE PRIVATISEE

Cédric Blanchard a rendez-vous au pôle universitaire pluridisciplinaire (décision 24) dont le siège a été installé en périphérie de l'Ecopolis 2B, cette ville nouvelle écologique plantée sur un ancien champ de betterave (décision 91). Il doit y intervenir pour parler de son sujet de prédilection, le brevetage dans les biotech. La conférence se fera en Anglais, une des cinq langues officielles de ce «PUP» éparpillé sur une trentaine de sites en France et à l'étranger qui accueille 39% d'étudiants étrangers dont un bon tiers de non-Européens, essentiellement Africains, Chinois et Indiens qui, c'est nouveau depuis 2015, paient leur scolarité (décision 221). L'essentiel de l'auditoire la suivra par visioconférence sur l'intranet du pôle avec l'obligation de noter la prestation de Cédric Blanchard et de le recommander ou pas comme futur intervenant de Sanofi-Thalès. Avant de débiter son speech, Cédric est invité à visiter le laboratoire de neurosciences. «Il y a ici presque autant d'étrangers que de français», (décision 28) lui explique le directeur du labo qui revient lui aussi de Shanghai où il a passé cinq années chez Sanofi, l'entreprise. «Depuis deux ans, nous sommes totalement libres de recruter qui nous voulons dans le monde avec des salaires équivalents à ceux pratiqués par Stanford», explique le directeur de labo. En contrepartie, les chercheurs sont recrutés sur des contrats de quatre ans, reconductibles deux fois (décision 30). «C'est plus facile

pour virer les cossards», rigole le directeur. «Et les étudiants, s'inquiète Cédric, ça doit coûter un max la scolarité?» «Les frais ont globalement peu augmenté (décision 22) . On les aide à trouver un boulot d'appoint quand ils reviennent étudier chez nous à 40 ans (décision 14).»

A L'HYPERMARCHÉ «LIBERE»

A la sortie du campus, le taxi est pris dans un embouteillage. «C'est la deuxième fois en quinze jours qu'ils manifestent, ils commencent à nous casser les c...», peste un automobiliste. Eux, ce sont les partisans de l'AICS, l'Alliance pour l'identité culturelle de la Somme, un collectif qui réunit hommes de droite et de gauche, depuis la disparition des départements (décision 260). Cédric profite de l'embouteillage pour se faire déposer devant un hypermarché.

Un calicot à l'entrée du mall fait de la pub pour les petits commerces ouverts le dimanche (décision 137) qui résistent de moins en moins aux hypers depuis que ces derniers ont obtenu davantage de liberté pour s'implanter où ils veulent (décision 205). Ici, les linéaires sont flanqués d'étiquettes qui clignotent à chaque fois qu'un prix bouge. A présent que Leclerc ou Carrefour peuvent négocier en face à face avec Danone ou L'Oréal, (décision 202) les prix bougent en permanence jusqu'à trois fois par jour. On se croirait dans un casino: des flashes «spécial vente à perte» orange fluorescent, signalent les bonnes affaires (décision 203). Cédric court au rayon des téléphones, à la recherche du cadeau d'anniversaire. Chic, le petit mobile Samsung, celui qui fait aussi récepteur de télévision, mis en avant par l'opérateur FreeNoos est pratiquement offert avec l'abonnement. Depuis que le quatrième opérateur a ouvert (avec retard) son réseau 3G, (décision 61), celui-ci ne sait plus quoi inventer comme promo pour faire son trou. Parvenu aux caisses, Cédric marque un temps d'hésitation. Les caissiers sont rangés par type: asiatique, eurasien, noir africain... les caisses sont surplombées d'un compteur statistique qui met en avant la diversité par origine, mais aussi par sexe, ou âge, des caissiers et caissières (décision 157).

A ECOPOLIS 2B, DES EOLIENNES

Au bout d'une heure de trajet, Ecopolis 2B, cette ville nouvelle écologique, apparaît dans les brumes de la Somme (décision 91). Au milieu de ce nulle part, des immeubles ont poussé, assez hauts. Xavier, le frère de Cédric, habite au 12e étage de l'un des premiers (décision 165). Il a des persiennes orientables en bois pour gérer l'ensoleillement, une cuisine qui prévoit l'emplacement des trois poubelles de tri. En haut, sur le toit végétalisé, des éoliennes horizontales (décision 80) et des panneaux photovoltaïques assurent la consommation énergétique du bâtiment. Cela baisse les charges et ça a un peu pesé dans la décision de la famille de venir s'installer ici. Il y a eu aussi la prime à la mobilité de six mois de salaire payés par l'entreprise qui se sépare des salariés (décision 178). Des 50 000 habitants promis par l'Etablissement d'aménagement public, on ne voit pour l'instant sur place que les pionniers. Ici, on est à pied. Passe la navette électrique (décision 93), des gens en vélo. Pas de voitures: elles sont toutes garées dans le parking d'entrée de ville, près de la gare.

TÉLÉCHARGEMENT ILLIMITÉ

A peine arrivé, Cédric retrouve la petite famille de son frère Xavier. Son filleul Justin, onze ans, est encore planté devant son ordinateur. Depuis que la fibre à 100 mégas irrigue la totalité des logements, (décision 50), Justin s'en donne à cœur joie : films, musique, VOD... Le téléchargement est légalisé et les pirates réhabilités depuis que la France a renoncé à faire la police sur les réseaux (décision 57). Contrepartie : l'abonnement à Internet est lourdement taxé, mais c'est pour la bonne cause: (presque) tout l'argent va aux artistes et aux ayants droit. Pour calmer son père, Justin exhibe son brevet «informatique et Internet», un diplôme rendu obligatoire au niveau de la 5e (décision 51). Ravi de son prof de TIC, (Technologies d'information et de communication), il l'a noté 10 sur 10 à la session d'évaluation des enseignants (décision 5). Dans la foulée, il rappelle à son père que c'est lui qui a choisi de le mettre au «collège Jacques-Attali», à l'autre bout de la cité - il n'y a plus de carte scolaire (décision 5) -, parce qu'on y pousse à fond la culture numérique...

Au cours du dîner, Xavier raconte à son frère comment il a été licencié à 55 ans à l'amiable (décision 145) de sa PME de machines-outils agricoles relocalisée en Chine. Commercial formé sur le tas, Xavier continue de toucher au chômage l'équivalent de 90 % de son ancien salaire sous forme d'un «contrat d'évolution» rémunéré (décision 142) dans le cadre de l'apprentissage de son nouveau métier de consultant en logiciels libres. Un secteur en plein développement depuis que l'Etat a décidé de réserver 20% de ses appels d'offres informatiques à des solutions développées en open source (décision 58). L'agent chargé de son accompagnement se démène pour lui trouver un emploi. Logique, puisque sa rémunération comprend un variable de 20% lié à ses performances en matière de reclassement (décisions 141 et 254).

L'ADMINISTRATION DÉMATÉRIALISÉE

Emma, sa femme, en sait quelque chose. La pression mise depuis quelques années sur les «agents publics», a provoqué des cas de suicides au travail qui ont fait polémique. Emma a été mutée en 2015 de l'administration des impôts vers l'agence de service aux TPE de moins de 20 salariés (décision 33) - érigée priorité nationale - après la fermeture de son service entièrement dématérialisé (décision 245) et e-administré (décision 246). Reconduite pour 3 ans en 2017, son agence bénéficie d'une existence «reconductible» sur résultat (décision 249). Alors que l'activité est en plein boom, cette chef de bureau doit remplir chaque année ses objectifs de limitation des dépenses si elle veut toucher sa prime (décision 148).

Là où Cédric n'en revient pas, c'est quand Xavier et Emma lui racontent l'histoire de Koumba, la nounou ivoirienne de leur fille Selma âgée de 15 mois. A 72 ans, Koumba est arrière-grand-mère et officiellement à la retraite depuis sept ans mais elle n'en continue pas moins de venir chercher tous les jours Selma à la crèche. «Elle a le droit de poursuivre son activité sans aucune limite d'âge, explique Xavier, ça lui fait un complément à sa toute petite retraite» (décision 12). «Et avec Selma, c'est pas trop galère la crèche?» interroge Cédric. «C'est le pied tu veux dire, répond Emma. Ils ne jurent que par la "confiance primitive" qui s'acquiert d'après eux dans les dix premiers mois de la vie. Il paraît que c'est un psychiatre à succès, un certain Boris Cyrulnik, qui il y dix ans a imposé cette nouvelle vision en France» (décision 1). Il est tard, Cédric a mal à la tête et aimerait aller se coucher. Il ne sait plus où il habite.